

AVIS au Public

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Dippach a décidé en date du 1^{er} juin 2026 la fixation du prix de vente du bois de chauffage pour l'année 2026 (Point de l'ordre du jour : B.5.).

La décision en question a été approuvée en date du 30 juin 2026 (réf. FC05-2026-A241).

Le texte intégral du règlement en question peut être consulté à la maison communale.

Schouweiler, le 30 juin 2026

Pour le collège échevinal de la commune de Dippach,

La bourgmestre,

Le secrétaire ff,



(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Jeff BUFFADINI